

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. BORDAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Place de la Fontaine d'Ouche - Désaffectation et déclassement partiel du domaine public communal d'une emprise foncière - Cession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2010 a été déclaré d'utilité publique au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche.

Une partie de la place de la Fontaine d'Ouche incluse dans le périmètre doit faire l'objet d'une cession à la SPLAAD.

Il est proposé d'une part, de décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière cadastrée section EM n°420p, d'une superficie de 77 m² et d'autre part, de procéder à sa cession au profit de la SPLAAD, moyennant 1€ symbolique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière située place de la Fontaine d'Ouche, cadastrée section EM n°420p, d'une superficie de 77 m², telle que représentée sur le plan joint au rapport ;

2- décider sa cession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 8, rue Marcel Dassault - 21079 Dijon cedex, moyennant 1€ symbolique ;

3- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ